

Service destinataire



N° 6733-SD
@internet-DGFIP
(05-2020)



N° 12311*02

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
EXONÉRATION DE 5 ANS POUR CERTAINS IMMEUBLES SITUÉS DANS LE
PÉRIMÈTRE D'UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
(art. 1383 C ter du code général des impôts)

L'article 1383 C ter instaure une exonération de cinq ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains immeubles situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la politique de la ville et rattachés à une entreprise exerçant une activité commerciale.

Les conditions pour bénéficier de ce dispositif sont précisées par :

Code général des impôts : [article 1383 C ter](#)

BOFiP : [BOI-IF-TFB-10-160-60-20170405](#)

La déclaration doit être adressée au service des impôts fonciers ou au service des impôts des entreprises territorialement compétent, avant le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'exonération est applicable.

1. SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ

Département :

Réservé à l'administration

Commune :

|_|_|_|

Numéro de voirie :

|_|_|_|_|

Rue / lieu-dit :

|_|_|_|_|

Quartier :

|_|_|_|_|

2. DÉSIGNATION DU REDEVABLE LÉGAL DE LA TAXE FONCIÈRE

► 2.A. INFORMATIONS RELATIVES AU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom ou dénomination sociale :

|_|_|_|_|

Adresse :

Code postal : Commune :

Complément d'adresse (*lieu dit, commune déléguée...*) :

Numéro SIREN :

Nature du droit réel exercé :

|_|_|

(ex: propriétaire, indivisaire, usufruitier...)

► 2.B. OBJET DE LA DÉCLARATION ET OPTION POUR CETTE EXONÉRATION

Veillez cocher la ou les cases correspondant à l'objet de la présente déclaration

Changement d'activité Changement de propriétaire occupant Extension de locaux
Création d'établissement ou d'entreprise Changement d'exploitant

Si les immeubles pour lesquels vous demandez l'exonération peuvent également bénéficier du régime d'exonération prévu aux articles 1383 A, 1383 B, 1383 C, 1383 D, 1383 E, 1383 F, 1383 G, 1383 H ou 1383 I du CGI, l'exonération de l'article 1383 C ter du même code n'est accordée que si vous cochez la case ci-dessous qui vaudra **option irrévocable pour ce régime**.

Option pour l'exonération prévue à l'article 1383 C ter du code général des impôts

3. ENSEMBLE DES BIENS CONCERNÉS

► 3.A. Immeuble n°1

Commune Section n° de plan Bâtiment Entrée Niveau
et/ou Numéro invariants (si connu)

► 3.B. Immeuble n°2 (si concerné)

Commune Section n° de plan Bâtiment Entrée Niveau
et/ou Numéro invariants (si connu)

Si plus de 2 immeubles à rattacher, les mentionner sur papier libre en annexe à la présente déclaration au moyen des éléments demandés ci-dessus.

4. DATE ET SIGNATURE

En signant la présente déclaration, j'atteste remplir l'ensemble des conditions pour bénéficier de l'exonération prévue à l'article 1383 C ter du CGI.

Datez et signez : les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné

Désignation du mandataire (1) :

Votre n° de téléphone :

Votre adresse électronique :

À , **le** / /

Signature :

(1) Lorsque la déclaration est souscrite par une **personne mandatée** par le propriétaire, le signataire mentionne ci-dessus ses nom, qualité et adresse.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la DGFIP.

La loi Essoc de 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Les contribuables de bonne foi peuvent corriger leurs erreurs sans pénalité. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur »

Vous bénéficiez
du droit à l'erreur

Service destinataire



@ internet-DGFIP

cerfa

6733-SD
(08-2017)

N°12311*01

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
EXONÉRATION DE 5 ANS POUR CERTAINS IMMEUBLES SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE
D'UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
(art. 1383 C *ter* du code général des impôts)

Ce volet conditionne la prise en compte de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cette partie du formulaire nécessite d'être renseignée seulement dans l'hypothèse d'un propriétaire non-occupant. **Elle doit par conséquent être renvoyée au propriétaire.**

Pour davantage d'informations concernant ce dispositif d'exonération :

Code général des impôts : [article 1383 C ter](#)
BOFiP : [BOI-IF-TFB-10-160-60-20170405](#)

5. VOLET RÉSERVÉ À L'OCCUPANT EN CAS DE PROPRIÉTAIRE NON-OCCUPANT

► **5.A. DÉSIGNATION DE L'EXPLOITANT**

Nom et prénom ou dénomination sociale (en majuscules) :

Numéro SIREN :

Adresse :

Code postal : Commune :

Complément d'adresse (*lieu dit, commune déléguée...*) :

► **5.B. ACTIVITÉ EXERCÉE**

Date de début d'activité : : / /

Commune d'exercice :

Activité exercée:

► 5.C. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En signant la présente déclaration, j'atteste sur l'honneur que :

- l'entreprise est située dans un quartier prioritaire de la ville tel que défini au I septies de l'article 1466 A ;
- l'entreprise exerce une activité commerciale ;
- l'entreprise emploie moins de 50 salariés ;
- l'entreprise a soit réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 10 millions d'euros au cours de la période de référence, soit un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- l'entreprise n'est pas détenue, directement ou indirectement, à concurrence de 25 % ou plus par une ou plusieurs entreprises dont l'effectif dépasse 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes excède 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel excède 43 millions d'euros.

► 5.D. DATE ET SIGNATURE

Datez et signez : les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné

Désignation du mandataire (1) :

N° de téléphone du mandataire :

Adresse électronique du mandataire :

À, le / /

Signature :

(1) Lorsque la déclaration est souscrite par une **personne mandatée** par le propriétaire, le signataire mentionne ci-dessus ses nom, qualité et adresse.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la DGFIP.

La loi Essoc de 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Les contribuables de bonne foi peuvent corriger leurs erreurs sans pénalité. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur »

Vous bénéficiez
du droit à l'erreur